

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du Lundi 13 septembre 2021**

---

CCPC/2021256-004

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (30) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET (pouvoir à M. GARCIA), P. CAMPS, J. COLL, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES (pouvoir à J-L. DEMELIN), A. LUNEAU, D. MARIN (pouvoir à P. BATAILLE), F. MARTIN (pouvoir à H. BAUDET), F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PONS, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOSES, S. VAILLS (pouvoir à P. PETITQUEUX), G. VICENS.

Date de convocation : 7 septembre 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

**Objet : Actualisation plan de financement -Demande de subvention / Projet de création d'un atelier de découpe et transformation sur la ZAE du Capcir à Matemale . Modification de la répartition des subventions atelier découpe**

Le lundi 13 septembre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Lagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que :

Depuis avril 2018 (première délibération en faveur du projet), la Communauté de communes a décidé de doter son territoire d'un atelier de découpe et transformation viande.

Ce projet a comme objectif d'accompagner la structuration de la filière agroalimentaire en Cerdagne-Capcir ; de renforcer le développement de toute activité en circuit court. A terme, à minima quatre emplois seront créés sachant que ce projet ne sera pas concurrentiel avec celui de l'abattoir transfrontalier de UR, bien au contraire, il recherche une certaine complémentarité.

Après réception des offres, il s'avère que le coût estimatif HT du projet a évolué passant de 1 037 525€ à 1 384 382,37€.

Il précise qu'une aide de la Région a d'ores et déjà été accordée à hauteur de 369 266€ et qu'un dossier de demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat (réponse toujours attendue).

Dans l'optique d'optimiser le co-financement de ce projet, le Président propose de solliciter le conseil départemental selon le plan de financement ci-dessous et de déposer tout dossier de demande de subvention au plus tôt avant démarrage des travaux :

Plan de financement TRAVAUX « Atelier de découpe et transformation – ZAE intercommunale du Capcir à Matemale » :

**COUT ESTIMATIF HT DES TRAVAUX APRES RECEPTION DES OFFRES 1 384 382,37 €**

<b>REGION</b>	<b>369 266€ (26.67%) - ACCORDE</b>
<b>ETAT</b>	<b>311 257.50€ (22.48%) – SOLLICITE</b>
<b>C.DEPARTEMENTAL</b>	<b>280 734€ (20,28%) – A SOLLICITER</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>423 124,87€ (30,57%) – A MINIMA</b>

**OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **De valider le plan de financement ci-dessus**
- **De solliciter le Département via le dépôt de dossier de demande de subvention**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 13 septembre 2021

Pierre BATAILLE  
Président

